



PROCES - VERBAL

Séance du Lundi 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 15 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Forges d'Aunis s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à Forges.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14
Date de convocation		
09/05 2023		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
article L2121-25 du CGCT		
2023		

Présents :

Mmes Micheline BERNARD, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, VILLAUDY TALLEC Isabelle et Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric et TERRIEN Philippe.

Absents : Mesdames LE ROCHELEUIL Angélique et Messieurs DURRANT Arnaud, FRIDJA Olivier AUMONT Charles.

A donné pouvoir : Madame LE ROCHELEUIL Angélique donne pouvoir à Madame VILLAUDY TALLEC Isabelle.

Monsieur DURRAND Arnaud donne pouvoir à Madame Micheline BERNARD, Monsieur FRIDJA Olivier donne pouvoir à Monsieur TERRIEN Philippe et Monsieur AUMONT Charles donne pouvoir à Monsieur BARITEAU Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric LUCAS.

1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de séance du Lundi 03 avril 2023.

2°) SUBVENTIONS

- Madame le Maire informe l'Assemblée de l'entretien téléphonique qu'elle a eu avec les services de la Préfecture concernant les deux dossiers de demandes DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).
- Pour l'espace culturel, le dossier est incomplet. Il faut fournir des devis détaillés par lots avant septembre. Une seconde programmation sera effectuée à l'automne pour permettre un redéploiement des crédits au profit des collectivités non retenues lors de la programmation initiale. Le cabinet SETIM nous ayant fourni un descriptif détaillé, Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, se charge de contacter différentes entreprises.
- Pour la liaison douce, le dossier est complet. Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que le projet est éligible au programme départemental du produit des amendes de police 2022 avec une dépense plafonnée à 50 000,00 € HT.
Le Conseil Municipal valide la demande de subvention auprès de la Direction des Infrastructures du Conseil Départemental.

3°) LOTISSEMENTS

- Madame le Maire fait le compte-rendu de la réunion de 7 avril dernier avec le promoteur P21 concernant l'OAP « Rue de l'Aunis ».
Les négociations avancent avec les propriétaires fonciers. Différentes hypothèses de travail sont évoquées pour la partie commerciale.

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal la plaquette de commercialisation du lotissement de Puydrouard que le promoteur P21 baptisé « LE DOMAINE DES MOISSONS ». 28 terrains de 253 à 497 m² libres de constructeurs sont en vente.

4°) VOIRIE

- **Travaux « Rue de l'Augerie »**
Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, rappelle les différents devis.
Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise LONGUÉPÉE pour un montant de **95 784,00 € TTC**.
- **Reprise des voiries à Puydrouard**
Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée qu'il a sollicité l'entreprise RESOTEC pour une reprise de la voirie après les travaux d'assainissement.
Le Conseil Municipal valide le devis pour un montant de 4 464 € TTC.
- **Procédure de bien vacant**
Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, rappelle les dossiers en cours de l'Impasse des Drapiers et de la Rue des Sœurs.
Afin de finaliser le classement dans la voirie communale par acte administratif, il convient de lancer la procédure de bien vacant.
Cette procédure passe par l'avis de la Commission Communale des impôts directs, un arrêté du Maire, une parution d'annonce légale dans un journal officiel, un délai d'attente de 6 mois, une délibération du Conseil Municipal puis la rédaction de l'acte Administratif.

5°) PERSONNEL COMMUNAL

- **Recrutement d'une agente**
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter une agente contractuelle pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service des affaires scolaires pour la période du 22 mai au 30 novembre 2023 pour une durée hebdomadaire de 28 heures.
Le Conseil Municipal valide cette proposition de recrutement.
- **Mise à jour du tableau des effectifs**
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création-suppression-modification de la durée hebdomadaire d'un poste).
Madame le Maire propose à l'Assemblée :
 - ▶ La création de 4 emplois **d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe** (catégorie C) à **temps non complet**, d'une durée hebdomadaire de 28H00 pour 1 Agent et 30H00 pour 1 autre Agent et à **temps complet** (2 Agents), dans le cadre **d'avancement de grade à l'ancienneté, au 1^{er} Juillet 2023**.
 - ▶ La création de 2 emplois **d'Adjoint Technique** (catégorie C) actuellement en contrat à durée déterminée dans le cadre « d'un accroissement temporaire d'activité » : **Nomination en tant que Stagiaire au 1^{er} Juillet 2023 (temps complet) et 1^{er} Décembre 2023 (temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 28H00)**.
 - ▶ La suppression dans le tableau des emplois et des effectifs, de plusieurs postes non pourvus (vacants) de *catégorie C* :
 - Adjoint Administratif : 2 Agents à temps complet et 1 Agent à temps non complet d'une durée de 20H00 hebdomadaire.
 - Adjoint Technique : 2 Agents à temps non complet d'une durée de 21H00 et 30H00 hebdomadaires.
Le Conseil Municipal valide cette proposition.

6°) CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

Le Conseil Municipal autorise la création d'un poste supplémentaire de Conseiller(ère) Municipal(e) Délégué(e).

Madame le Maire rappelle que l'élection intervient par scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Après la procédure de vote, Madame Amandine BALLANGER est proclamée Conseillère Municipale Déléguée à la communication.

Le Conseil Municipal vote une indemnité de fonction pour Madame Amandine BALLANGER identique à celle des Adjoints et du Conseiller Municipal Délégué, à savoir 10,42 % de l'indice brut 1027 indice majoré 830 avec effet au 01 juin 2023.

7°) MUTUELLE COMMUNALE

Madame le Maire explique à l'Assemblée le principe de la mutuelle communale. Elle a sollicité 2 prestataires AXA et MUTUALIA. Le rôle de la commune consiste à la signature d'une convention, la collectivité donne son accord pour que ces deux assureurs contacte la population. Elles peuvent organiser une réunion publique, des rendez-vous à la mairie ou à domicile. La mutuelle communale peut offrir à toutes les personnes exclues d'un contrat groupe, un tarif attractif, chacun restant libre de sa décision. Pour bénéficier de cet avantage social important, il faut travailler ou habiter FORGES. Cette adhésion se fait sans questionnaire de santé et sans limite d'âge.

Le Conseil Municipal valide la mise en place d'une mutuelle communale en signant une convention avec AXA et MUTUALIA.

8°) CDC AUNIS SUD

- Convention d'Adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols

Madame le Maire rappelle que pour adhérer au service commun, une convention doit être signée entre la CDC AUNIS SUD et chaque commune.

Cette convention organise les responsabilités réciproques de chaque collectivité et est adaptable à chaque commune.

Ces explications entendues, le Conseil Municipal décide de signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols avec la CDC AUNIS SUD.

- ¼ d'heure communautaire

En complément des actions de communication de la CDC déjà existantes, le bureau communautaire a décidé de transmettre un diaporama commun à toutes les communes pour présentation en réunion de Conseil Municipal.

Ce nouveau support doit permettre de sensibiliser tous les élus, sur la base de projets ou d'actualités, aux actions de la CDC sur tout le territoire.

Madame le Maire effectue cette première présentation qui s'articule autour de la compétence environnement et de l'actualité de ce service, du budget primitif 2023 et du calendrier des évènements communautaires.

9°) TRAVAUX EN COURS

- Église

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux de l'église. Il convient de procéder à la réparation du campanile.

Le Conseil Municipal décide de faire les travaux de l'assainissement pluvial en régie pour ne pas impacter le budget des travaux de l'église.

Une fenêtre de la sacristie doit être changée. Au vu du tarif présenté par l'entreprise, Monsieur Philippe BARITEAU va contacter un artisan local.

- **Entretien VMC/Hottes/Dégraissage**

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, présente le devis d'AVIPUR qui s'élève à **3 933,00 € TTC** pour l'ensemble des bâtiments communaux. Cet entretien n'ayant pas été fait 2018, AVIPUR propose à la commune un contrat de maintenance annuel.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **Portes bâtiments**

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, présente différents devis pour le remplacement d'une porte à l'école, et de deux portes à la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal valide les devis de l'entreprise VINET pour un montant total de **10 231,17 € TTC**.

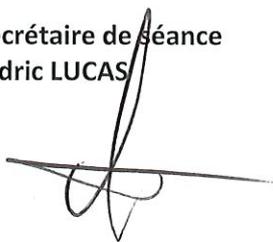
10°) QUESTIONS DIVERSES

- Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, fait le compte-rendu du voyage à Paris le 03 mai dernier avec le Conseil Municipal des jeunes.
- Monsieur Philippe TERRIEN, Président de l'ACCA rappelle au Conseil Municipal que les chasseurs ont émis le souhait d'avoir un petit local avec point d'eau et électricité. L'idée serait de démonter le local à côté de la salle des fêtes et de le remonter dans un coin de la cour des ateliers municipaux.
- Madame le Maire rappelle que Monsieur Patrice MIGNERE part à la retraite le 1^{er} juin. Un pot de départ est organisé le 25 mai avec l'ensemble des élus, des agents communaux et du corps enseignant.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

Rappel de la prochaine séance du Conseil Municipal, le lundi 19 juin à 20 h 00.

Le secrétaire de séance
Cédric LUCAS



Le Maire,
Micheline BERNARD

